



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 4 MARS 2015 - N° 249 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 25 mars 2015

Participent à la réunion, les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X	
X	
X	
	Pascale GALL-BORRUT
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
	Martin IN

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
	Maurizio NOBILI
X Départ 9h30	Georges BOUBY
X Départ 9h40	Geneviève DEGOLS
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	
X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
	Bruno VISSE
X	
X	
	Safiya CISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Adam ALI
	Isabel DURAO-CABECA
	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 du 29 avril 2011 - Chapitre 1 : Le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 36 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève DEGOLS

Alain HOFFMANN

Jean-Yves LE GUENNEC

Maurizio NOBILI

Olivier THALER

- Chargés de missions

Thierry BRETAGNON

- Directeur(trice)s de Département

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)

- Chefs de service

Emilie BLANCHARD (cellule OF-RI)

Béatrice BOYER (Communication)

Lucie DUPUY DE CRESCENZO (Planning et Logistique)

Christiane FRAMBOURG (Master)

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)

Thierry KAUFFMANN (SIF)

Nicole MAGNAN (Licence)

Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des Moyens humains et financiers)

Christophe TUGAUT-BRIGADIS (SIPEF)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 4 mars 2015**, à 9h20, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 20 février 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Élection du Directeur de la Faculté des Sciences : présentation de la candidature et vote

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. En l'absence de remarque, il propose de passer au point unique.

1) ÉLECTION DU DIRECTEUR DE LA FACULTÉ DES SCIENCES : PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ET VOTE

M. HALBOUT rappelle que le Conseil est réuni ce jour en séance pour élire le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier dont le mandat arrive à échéance le 5 mars 2015.

M. HALBOUT donne la parole à **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif en lui demandant de préciser les modalités de scrutin et d'organisation de ces élections.

M. GUEVELLOU indique le dispositif statutaire qui s'applique au Conseil durant cette séance (confer Chapitre 1 - section 3 - Article 11 et Chapitre 2, article 19). A cet effet, il rappelle que la Direction de la Faculté a largement communiqué auprès de la communauté de la Faculté.

M. GUEVELLOU reprend l'extrait des Statuts de la composante :

- Concernant l'élection du Directeur : Chapitre 2 - Article 19 : *"Le Directeur est élu, dans les conditions prévues par l'article L.713-3 du code de l'éducation, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité. Cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le conseil chargé d'élire le directeur est présidé par le directeur sortant ou par un administrateur provisoire ou à défaut par le doyen d'âge."*

- S'agissant des procurations : Chapitre 1 - Section 3 - Article 11 : *"A l'exception des étudiants, chaque membre du conseil (élu ou nommé) peut donner procuration à tout membre de son choix quelle que soit sa qualité. Les élus étudiants titulaires au conseil disposent de suppléants qui reçoivent au même titre que les titulaires les convocations et documents de travail relatifs aux séances du conseil. Les suppléants ne siègent qu'en l'absence des titulaires ; il appartient à ces derniers de s'assurer de la présence effective de leur suppléant en cas d'absence. Si le suppléant appelé à remplacer le titulaire ne peut participer à une séance, le titulaire pourra donner procuration à tout autre élu étudiant de son choix. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration."*

Avant de laisser la parole à **M. HALBOUT**, **M. GUEVELLOU** demande aux membres du Conseil s'ils considèrent être suffisamment informés.

M. VERNICOS sollicite un rappel relatif à la règle du quorum.

M. GUEVELLOU répond que le Conseil ne peut bien évidemment siéger que si le quorum est atteint - article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences - ; le quorum étant de 20+1. Ce jour, 36 conseillers sont présents ou représentés en séance.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. GUEVELLOU** rend la parole à **M. HALBOUT**.

a- Présentation de la candidature

M. HALBOUT débute son intervention en présentant sa profession de foi, précédemment diffusée. Par la suite, il rappelle qu'il est candidat pour un second mandat et qu'il n'y a pas eu de dépôt d'autre candidature.

Avant de laisser la parole aux Conseillers afin qu'un débat puisse s'instaurer, **M. HALBOUT** propose de leur présenter le cadre dans lequel il compte inscrire ce deuxième mandat en rappelant qu'il reviendra devant le Conseil dans un an pour faire un bilan.

M. HALBOUT précise que la Faculté inscrit son action dans une période de transition avec la création récente de l'Université de Montpellier ; cela n'est pas sans conséquence pour la composante politiquement et, du fait de l'existence de nouvelles composantes « ex-UM1 ».

M. HALBOUT présente sa profession de foi :

Candidature à la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier

Pour une Faculté des Sciences forte dans le nouveau paysage universitaire

Ces dernières années ont été marquées par de grands changements pour l'enseignement supérieur et la recherche : lois de 2007 et 2013 donnant de nouvelles compétences aux universités, lancement de Programmes d'Investissements d'Avenir, Plan Campus, nouveaux cadres pour les diplômes, réformes de la formation des enseignants, regroupements d'universités, ... Ces réformes ont obligé nos personnels à mobiliser beaucoup de leur énergie.

En parallèle, la Faculté des Sciences de Montpellier s'est transformée, nos services ont été profondément restructurés, nos prérogatives ont été renforcées, et le fonctionnement en réseau avec les départements d'enseignement a été formalisé.

En ce début d'année 2015, nous vivons encore un moment important avec la **mise en place de l'Université de Montpellier**. Cette fusion apporte beaucoup d'espoirs mais aussi des craintes liées aux nombreux changements qu'elle va entraîner, notamment dans le fonctionnement de l'administration. **Notre Faculté des Sciences est prête**, et elle prendra toute sa place dans l'Université.

Nous attacherons une attention particulière à la mise en place du nouveau système d'information commun, sachant combien ce point peut être sensible dans le quotidien de nos missions. Nous serons aussi extrêmement vigilants sur le processus d'intégration de notre service informatique dans la nouvelle direction des systèmes d'information et du numérique.

Les pratiques vont évoluer, en matière de gestion financière, de scolarité, de ressources humaines et nous allons aussi apprendre à travailler avec de nouveaux interlocuteurs, notamment avec les services centraux, et les autres composantes. Sur ces sujets, la direction de la Faculté des Sciences devra **veiller à ce que les nouvelles pratiques prennent en compte nos spécificités**, et elle devra aussi soutenir ses personnels dans les changements.

C'est en grande partie cette volonté d'**accompagner tous nos personnels** et nos étudiants, pendant cette période délicate qui a motivé le choix de l'équipe de direction de solliciter les suffrages du Conseil pour prolonger son action. Notre équipe, forte de son expérience, s'engage ainsi à être totalement mobilisée en cette année stratégique pour l'université comme pour notre composante.

Nous continuerons à défendre l'identité de la Faculté des Sciences et son **adossement aux laboratoires et instituts de recherche**. Pour cela, nous nous appuyerons sur les futurs **départements scientifiques** dont la mise en place rapide est nécessaire, en particulier pour formaliser le dialogue formation-recherche notamment sur l'offre de formation et sur les enjeux de recrutement et de carrière des enseignants-chercheurs.

Cette équipe s'engage également à revenir d'ici moins d'un an devant le Conseil pour, d'une part, faire le bilan de cette période de transition dans le contexte de la fusion et, d'autre part, **présenter un calendrier électoral, afin de permettre à de nouvelles équipes de préparer un projet pour notre Faculté des Sciences**.

D'ici là notre équipe travaillera à stabiliser notre composante. En plus de l'accompagnement de nos services dans cette période de transition, notre priorité sera aussi la **pérennisation de nos moyens**.

Ces dernières années, malgré un contexte économique général très morose, le maintien de notre dotation, et l'augmentation de nos ressources propres, nous ont permis de faire face à l'augmentation du nombre de nos étudiants. Il sera important, pour la Faculté des Sciences, de

se voir garantir des moyens suffisants pour continuer à fonctionner correctement, que ce soit pour le socle de notre dotation, comme pour les financements fléchés vers les projets pédagogiques, indispensables pour offrir à nos étudiants des enseignements toujours en lien avec les dernières technologies, et la recherche.

Nous serons aussi très attentifs aux campagnes d'emploi. Pour assurer ses missions de service public, la Faculté des Sciences doit maintenir, voire augmenter, son potentiel d'enseignants-chercheurs. Nous avons adopté une gestion pluriannuelle de nos recrutements en concertation avec les départements et les laboratoires ; les engagements ainsi pris vis-à-vis des départements devront être respectés. De même, notre politique de renforcement de nos équipes administratives et techniques devra être poursuivie, notamment par l'ouverture au concours de postes qualifiés, et adaptés aux technicités des missions qu'accomplissent nos agents.

Nous devons enfin suivre le programme global de réhabilitation de notre campus entamé depuis quelques années sur les bâtiments 12, 23, 25, ... Cette année sera décisive avec le lancement des travaux de la future halle technologique de chimie, l'ouverture de l'espace multi-service étudiant, le choix des maîtres d'œuvres pour la construction des bâtiments de TP de biologie, de salles de cours et de TD dans le cadre du plan campus, ainsi que les aménagements extérieurs.

Cette vigilance sur nos moyens, en cette année de transition, permettra à la Faculté des Sciences, et à ses futures équipes de direction, de continuer à **accueillir nos étudiants dans de bonnes conditions** : cette année verra la mise en œuvre du semestre de remédiation, et la formalisation des dispositifs de tutorat par les étudiants ou le Comider. Après la licence en 2014, la prochaine rentrée verra l'ouverture de la nouvelle offre de formation master dont le cadrage a fait l'objet de nombreuses discussions, et les licences professionnelles dont deux nouvelles ouvertures. La Faculté des Sciences continuera à développer les **formations adossées à la recherche**, notamment les parcours pluridisciplinaires qui font sa richesse et les cursus master en ingénierie dont une évaluation à mi-parcours est en cours, ses collaborations et co-diplomations avec les autres composantes et établissements qu'il conviendra de formaliser, le renforcement de son ouverture à l'international.

L'année 2015 étant celle de la lumière, nous poursuivrons notre mission de **diffusion de savoirs**, notamment autour de la finale du concours « faites de la sciences » ou de la journée « festiscience ». Ce dernier événement est l'occasion de rassembler nos étudiants, et les nombreuses associations dans lesquelles ils s'investissent. Ainsi nous continuerons à **valoriser les initiatives de nos étudiants**, leur engagement associatif et leurs nombreux projets.

Nous serons aussi particulièrement attachés à maintenir notre **fonctionnement fédéral** qui a permis de maintenir l'unité de notre Faculté, tout en préservant la diversité et la richesse des différentes disciplines. Ceci a été possible avec la mise en responsabilité des départements.

Le Conseil doit continuer à jouer un rôle actif et rester le lieu central de débat et de décision sur les orientations stratégiques de notre Faculté : il a pu **débattre en toute transparence**, sur chaque sujet : campagnes d'emplois, budgets, cadrages des modalités de contrôle des connaissances, évolution de notre offre de formation.

Dans les mois qui vont venir, nous engagerons toute notre énergie pour défendre ce mode de fonctionnement, ouvert, respectueux de la pluralité des points de vue ; nous resterons à l'écoute de tous les acteurs de la Faculté des Sciences, et attentifs aux enjeux de structuration de l'Université et du site, pour faire rayonner notre composante, et valoriser les sciences.

Gilles Halbout,
Montpellier le 9 février 2015

Pour conclure son intervention, **M. HALBOUT** insiste sur le fonctionnement démocratique de la Faculté des Sciences de Montpellier au sein de laquelle des débats constants se tiennent en Conseil. Il tient à ce que le Conseil soit un lieu central de décision, informé des contextes extérieurs (nationaux, du site, de l'Université), des spécificités de chaque Département, et des contraintes administratives.

M. HALBOUT rappelle que durant la phase de transition qui s'ouvre, trois points retiendront particulièrement son attention : les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la composante, les liens entre services et directions de la composante et de l'Université, et l'évolution du système d'information et insiste sur le suivi de l'intégration du SIF dans la DSIN. Il compte aussi profiter du contexte de mise en place de l'Université de Montpellier pour renforcer trois actions particulièrement stratégiques : le suivi de la vie de campus, notamment associative et sociale, l'ouverture à l'internationale et le lien lycées-universités.

Pour **M. HALBOUT**, si l'on veut que cette vie démocratique perdure, il faut se donner l'énergie de ce qui est acté en Conseil. Aussi, il souhaite que le ou la prochain Directeur (qui pourrait être un Directrice) de la Faculté des Sciences qui lui succèdera, soit capable d'écouter le Conseil, d'apprendre à tenir compte de ce qui s'y dit et s'y propose. Cette capacité de se remettre en question est une qualité importante quand on veut diriger la Faculté des Sciences de Montpellier. Certains membres du Conseil ont récemment demandé à **M. HALBOUT** s'il y avait des candidats potentiels : **M. Halbout** dit qu'il a sollicité certains collègues, qui ne se sentaient pas encore prêts mais qui espéraient l'être dans un an.

Lorsque **M. HALBOUT** rencontrera ces candidats potentiels, il leur adressera un seul message : « Être à l'écoute ! »

M. HALBOUT explique qu'il a voulu mettre toute son énergie pour que cette phase de transition se passe le mieux possible et que la Faculté, dans sa diversité et dans son unité, demeure une place forte de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT laisse la parole aux Conseillers.

M. BOUBY n'a pas de remarque concernant la candidature de **M. HALBOUT** car elle est la seule. Il indique que durant ce scrutin SUD Education votera blanc : le syndicat ne donnera pas sa voix à cette candidature et ce, pour plusieurs raisons. Avec ce qui s'est passé ces dernières années tant au niveau des universités montpellieraines que du ministère de l'Enseignement et de la Recherche, la participation et l'implication active de **M. HALBOUT** dans toutes ces réformes ne suscitent pas l'adhésion du syndicat SUD Education.

M. BOUBY souligne que « l'on n'est pas Faculté des Sciences de Montpellier mais Université de Montpellier : nous faisons partie d'un tout ».

M. BOUBY indique qu'il ne défendra jamais la Faculté des Sciences en dehors « de ce tout global » qu'est l'Université de Montpellier alors même que malheureusement, énormément de problèmes sont à venir dans son fonctionnement : « Nous en avons déjà eu quelques exemples concernant la mise en place d'un Comité ad hoc relatif à la progression d'enseignants-chercheurs composé de 12 professeurs et 6 maîtres de conférences. Cela signifie que ce sont les plus haut placés et les plus gradés qui vont décider pour les autres ! Cela démontre bien un changement ! »

Ensuite, **M. BOUBY** revient sur la mise en place des PEDR qui sont supérieures à ce qu'elles représentaient au sein de l'Université Montpellier 2, où existait notamment, une égalité de traitement entre les professeurs et les maîtres de conférences au vu du classement communiqué nationalement. Cela a été remis en cause avec la fusion car les professeurs « touchent plus que les maîtres de conférences ! » En outre, concernant cette PEDR, un article a été ajouté, indiquant que ceux qui ont été classés C passeront par le Comité ad hoc et si il s'agit de « copains », ils percevront bien évidemment la PEDR !

M. BOUBY est contre les distinctions entre les corps de professeur et de maître de conférences ; il souhaite un corps unique avec une progression de carrière identique pour tous et des avancements plus rapides en fonction des résultats. « Actuellement, nous nous retrouvons avec un fonctionnement qui va favoriser certaines personnes ! »

Concernant la mise en place de la ComuE, **M. BOUBY** rappelle que les Statuts ont été voté contre l'avis de SUD Education dans les différents Conseils d'Administration des ex Universités Montpellier 1 et 2. Il se trouve que ces Statuts vont à nouveau être modifiés car ils ne sont plus conformes - il faut convertir l'appellation Université Montpellier 1 et Université Montpellier 2 en Université de Montpellier -. **M. BOUBY** craint que ce ne soit l'occasion pour changer de nouvelles choses subrepticement ...

M. BOUBY retient que tout ce qui avait été dénoncé avant la mise en place de la ComuE se déroule actuellement. Il prend l'exemple de :

- la FDE dont les formations ESPE reviendront à la ComuE ; cela signifie que la ComuE sera responsable des étudiants
- elle accrédiitera les diplômes - ,
- les masters qui seront des formations d'excellence et qui petit à petit, selon les statuts, passeront dans la ComuE avec des étudiants inscrits par ses soins.

Pour **M. BOUBY**, tout cela aura un impact sur la Faculté des Sciences de Montpellier même si aujourd'hui, l'incidence se situe au niveau des services administratifs centraux et communs.

M. BOUBY se demande ce que va devenir le service Hygiène et Sécurité qui couvre l'Université mais aussi la Faculté des Sciences concernant notamment le ramassage des déchets. Cette activité spécifique, appartenant à ce service a disparu. « Pourquoi et comment ? Vers quelle forme va-t-on aller ? Sur le système de l'ex Université Montpellier 1 où une entreprise privée gère le ramassage ? Cela engendrerait des frais alors que le système ex Université Montpellier 2 fonctionnait très bien. Cela est à surveiller ! »

Pour **M. BOUBY**, l'action politique du Directeur de la Faculté des Sciences est très importante. Il se demande comment cela va dorénavant se passer concernant les campagnes d'emplois alors que le système de l'ex UM2 était relativement cohérent : des réunions étaient mises en place avec les Directeurs de CTE, les Directeurs de composantes, Même « si tout le monde se tirait dans les pattes », au final, tous acquiesçaient la stratégie de l'Université. Actuellement, des postes sont mis au concours avec acceptation de mutation de professeurs, ... mais pour cela, personne n'a été mis au courant !

M. BOUBY relève que le CFA est aussi transféré à la ComuE, ce qui démontre que la Formation continue se déplace vers le régional voir inter régional et il y aurait de nombreuses choses à dire sur cela !

M. BOUBY conclut en précisant que **M. HALBOUT** ayant participé à la mise en œuvre « de toutes ces choses », SUD Education s'abstiendra de voter pour sa candidature.

M. BOUBY souhaite aussi noter que **M. HALBOUT** a réalisé des choses positives et rappelle que le Conseil de la Faculté a énormément évolué depuis ces dernières années : des comptes rendus réguliers, un fonctionnement démocratique, ...

M. HALBOUT remercie **M. BOUBY** pour son intervention et note ses différents points de vigilance qui pour certains, font écho à ceux de **M. HALBOUT** ; il partage certaines craintes relatives à la fusion ou la l'évolution de la ComUE.

Cependant **M. HALBOUT** voit des avantages politiques à la fusion et pense que la COMUE pourra être un bon outil de coordination.

Pour **M. HALBOUT**, il est indispensable pour un Directeur de composante d'entendre les alertes émises au sein du Conseil et par là-même, « de faire évoluer nos manières de fonctionner. »

M. BOUBY précise un point concernant la ComuE. Au départ, il avait été dit qu'il n'y aurait pas de personnel à la ComuE mais sur les Statuts, il est indiqué qu'il y aurait l'intégration et le transfert de personnels notamment de la FDE.

M. HALBOUT rassure **M. BOUBY** en lui précisant que cela n'est pas encore fait et il pense que **M. BOUBY** a dû « entendre » que **M. HALBOUT** se bat contre cela ... à tous les niveaux.

M. VINDOLET confirme les propos de **M. BOUBY** indiquant que « nous faisons partie d'un tout » et qu'il y a certes des évolutions mais la stabilité portée par **M. HALBOUT** dans sa profession de foi est un élément très important.

M. VINDOLET salue le fonctionnement instauré par **M. HALBOUT** au sein de ce Conseil qui a pleinement joué son rôle, notamment avec la participation des organisations syndicales. Ces dernières sont écoutées et **M. VINDOLET** en remercie **M. HALBOUT** dont il soutiendra la candidature.

M. HALBOUT remercie **M. VINDOLET** pour son intervention.

Mme JOAB, intervient au nom de la FSU et précise que le syndicat soutient la candidature de **M. HALBOUT**. En effet, ce fonctionnement mis en place lui semble extrêmement important. Des réunions de préparation où sont représentées les syndicats jouent pleinement leur rôle, les textes sont donnés à l'avance, les discussions et les échanges sont très nombreux. Ce fonctionnement

n'est pas pratiqué dans d'autres centres de Recherche, commissions, ... au sein desquels il y a peu de débats, les discussions sont très « bornées », les textes distribués en retard et au dernier moment, ou bien lorsqu'on se borne à travailler avec sa « majorité »

Mme JOAB reconnaît que la FSU n'est pas toujours d'accord avec **M. HALBOUT**, mais encore une fois, « on discute ». La FSU restera vigilante sur certains points notamment sur le rattachement des collègues du Service Informatique de la Faculté à la DSIN de l'Université de Montpellier.

Mme JOAB précise que la FSU va continuer à travailler avec **M. HALBOUT** au sein de la sphère Faculté des Sciences avec le souci constant de toujours d'avancer et de discuter avec le point de vu de la FSU au sein du Conseil.

M. HALBOUT remercie **Mme JOAB** pour son intervention.

M. HALBOUT ajoute que concernant l'intégration du SIF au sein de la DSIN, il s'agit d'une forte vigilance car cela touche à la fois aux ressources humaines - vigilance de l'évolution des services et des personnels - et à la problématique du système d'information. La Direction de la Faculté prépare les choses en amont. Aussi, il est acté que les discussions vont bientôt commencer avec les services centraux de l'Université de Montpellier et notamment la Direction Générale des Services de l'Université ; le Conseil de la Faculté des Sciences ayant déjà débattu de l'intégration des personnels via le contrat de service.

Les Conseillers confirmant qu'ils sont suffisamment informés sur la candidature de **M. HALBOUT**, il propose de passer au vote.

b- Vote

Avant de procéder au vote, **M. GUEVELLOU** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de trente-six et que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme FISTON-LAVIER** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme HOULDINGER** a donné procuration à **M. VISSE**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY** - à partir de 9h30,
- **M. LAGARRIGUE** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. ALI**,
- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **Mme DEGOLS**, - à partir de 9h40,
- **M. LUFTALLA** a donné procuration à **M. IN**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT invite les Conseillers à passer au vote.

c- Proclamation des résultats

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Nul ou blanc : 7

Total des suffrages valablement exprimés : 29

M. Gilles HALBOUT est élu Directeur de la Faculté des Sciences par le Conseil.



ELECTION DU DIRECTEUR DE LA FACULTÉ DES SCIENCES
SCRUTIN DU MERCREDI 4 MARS 2015

PV DE DEPOUILLEMENT

Candidat	Nombre de votants	Abstentions	Bulletins nuls ou blancs trouvés dans l'urne	Total des suffrages valablement exprimés
Gilles HALBOUT	30		7	23

Fait à Montpellier

le 4 mars 2015

Signatures :

Président du Bureau de vote
G. Guevello
Gilles GUEVELLOU

Scrutateur numéro 1

Classe Safiya

Scrutateur numéro 2

[Signature]



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur confiance et annonce que le prochain Conseil se réunira le 25 mars 2015.

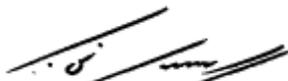
La 7^{ème} séance - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 10h35.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

DESTINATAIRES

- Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier
- Philippe AUGE, Président UM
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales
- Pascal BEAUREGARD, Directeur Général des Services UM
- Pascale SAURET, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles
- Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS
- Chefs de service FdS

Document classé : Direction SG- Conseils 240 à 249, n°248 - 4 mars 2015 -